Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20261001-D2026100103-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 1er octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
23/09/2026

Conseillers en exercice
18

Président : M. Arnaud FAVE
Secrétaire de séance : Etienne LEROY

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 1er octobre 2026, à 20 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Benoît PERIOU, Jacques LE STEUN, Sylvie KWAYEB, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Anne GRIMALDI, Bruno CASTREC, Franck BODENES, Katell CORRE, Sabrina BOTORNE, Etienne LEROY, Florent LENCOT et Auguste GIRARDOT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND à Sylvie KWAYEB

D 2026 10 01 03 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le règlement intérieur du conseil municipal définit les modalités de son fonctionnement, qui complètent les règles établies par les textes, notamment les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
Ce règlement doit être adopté à chaque renouvellement du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement mis à la disposition de chaque conseiller municipal.
Ce règlement fixe, notamment

- les modalités des réunions du Conseil Municipal, des commissions et comités consultatifs (périodicité des séances, convocations, ordre du jour, accès aux dossiers, questions écrites)
- Le déroulement du Conseil Municipal (pouvoirs, secrétariat de séance, accès et tenue du public, police de l'assemblée, déroulement de la séance, débats, PV, comptes-rendus…)
- Le droit des élus de l'opposition

En cours de mandat, le présent règlement peut faire l'objet de modifications par le Conseil Municipal, à la demande du Maire ou sur proposition d'un conseiller municipal.
Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption du projet de règlement présenté
Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal de PLOUEZOC'H, tel que joint en annexe.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de
➢ la publication le ..... : 12/10/2026
➢ la transmission à la Préfecture le ..... : 12/10/2026
Fait à PLOUEZOC'H, le 12/10/2026
Pour extrait conforme
Arnaud FAVE, Maire,

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252

Etienne LEROY, secrétaire